

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/04/2021

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le
ID : 029-212900641-20210412-DELIB05_2021-DE

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN et Mr Vincent DENISE

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Noël OLLIVIER (procuration à Mr Jean-Jacques LE BRAS) et Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration à Mr Christophe BODENNEC°)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claire ACQUITTER

Le Conseil Municipal constate que la population de choucas des tours est en perpétuelle augmentation depuis plusieurs années,

Constata également que les dégâts engendrés sur les cultures finistériennes sont alarmants et que les moyens de lutte mis en place sont, aujourd'hui, insuffisants.

Rappelle qu'il s'agit d'un problème récurrent et exponentiel subi par les agriculteurs depuis plus d'une vingtaine d'années.

Constata que le sentiment d'impuissance des agriculteurs face à la destruction massive des cultures cause une véritable détresse psychologique et que le manque d'efficacité des mesures de lutte fait peser une forte pression sur les sociétés de chasse et détériore les relations entre agriculteurs et riverains (ex. : bruits des tirs et effaroucheurs).

Souligne qu'au-delà de la destruction des cultures, la croissance de la population de choucas des tours se fait au détriment d'autres espèces et représente un risque important pour la biodiversité.

Souligne également qu'en obstruant les conduits de cheminée, les nids de choucas des tours sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone dans les habitations et sont déjà la cause de plusieurs décès dans le Finistère.

S'engage dans l'objectif d'assurer la salubrité publique, à promouvoir un dispositif visant à accompagner les résidents dans l'installation de grillages au niveau des cheminées des habitations et de limiter les lieux de nidification sur les bâtiments communaux notamment en obstruant les cheminées.

Demande la mise en place de la gestion adaptative de l'espèce Choucas des Tours. Un travail conjoint est à mener avec tous les organismes concernés pour établir les modalités de mise en œuvre et de suivi des prélèvements, et éviter la sur-administration qui pénaliserait la réactivité du processus.

Demande, dès 2021, sur la base des données chiffrées disponibles, qu'un quota de prélèvement annuel permettant de réduire la pression de l'espèce sur l'activité agricole sur l'ensemble du département du Finistère soit décidé. Les années suivantes, les modalités de gestion pourraient évoluer, sur la base de l'amélioration graduelle des connaissances et dans l'objectif d'être plus précises et efficaces.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 9

votants : 11

Date de convocation :

06/04/2021

Date de publication et

d'affichage :

22/04/2021

Délibération n° 6/2021

OBJET :

**ASTREINTE POUR
ÉQUIDÉS EN
DIVAGATION**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/04/2021

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID : 029-212900641-20210412-DELIB06_2021-DE

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

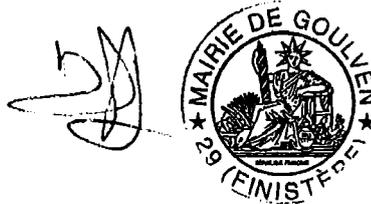
ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN et Mr Vincent DENISE

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Noël OLLIVIER (procuration à Mr Jean-Jacques LE BRAS) et Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration à Mr Christophe BODENNEC°)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claire ACQUITTER

Mr le Maire propose d'instaurer une astreinte de 50€ par jour et par équidé en récidive de divagation. Mr Jean-Jacques LE BRAS précise que le problème dure depuis deux ans, qu'il a lui-même mis des fils de clôture et que les rappels à l'ordre restent sans effet. La prochaine fois que le cheval se trouvera dans le champ de l'agriculteur voisin, une plainte sera déposée à la gendarmerie. Mr le Maire signale que le permis de construire permettant la vente du centre équestre devrait être bientôt accordé. Soumis au vote, les membres du Conseil décident à l'unanimité de fixer à 50€ par jour et par équidé en divagation.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/04/2021

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le
ID : 029-212900641-20210412-DELIB07_2021-DE

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Héléne DALBESIO-LE GUERN et Mr Vincent DENISE

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Noël OLLIVIER (procuration à Mr Jean-Jacques LE BRAS) et Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration à Mr Christophe BODENNEC°)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claire ACQUITTER

-oOo-

Mr Régis FEGAR présente les comptes administratifs des lotissements et de la commune.

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 9

votants : 11 / 10

- Lotissement de Gouerven : la vente du dernier lot a apporté une recette de 21 450€. La seule dépense réelle consiste dans le remboursement de l'avance communautaire qui s'élève à 1 706 €. L'exercice 2020 se solde par un déficit de fonctionnement de 16 466,84 € et un excédent d'investissement de 1 706 €.

- Lotissement de Kerilis : la vente du dernier lot a apporté une recette de 16 626 € pour une dépense de 1706 € correspondant au remboursement de l'avance communautaire. L'exercice 2020 se solde par un excédent de fonctionnement de 29 257,11 € et un excédent d'investissement de 87,80 €.

- Il est donné lecture article par article du compte-administratif de la Commune.

Date de convocation :

06/04/2021

Date de publication et

d'affichage :

22/04/2021

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	329 296,49	736 738,91
Recettes	531 079,76	90 013,11
Résultats de l'exercice 2020	201 783,27	- 646 725,80
Résultats reportés (2019)	12 106,28	802 998,03
Résultats cumulés	213 889,55	156 272,23

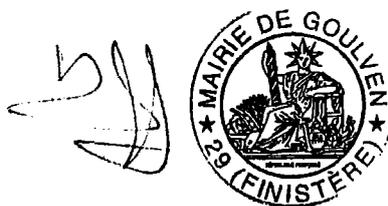
Délibération n° 7/2021

Avant de quitter l'assemblée, Mr le Maire confie la présidence à Mr Jean-Jacques LE BRAS. Soumis au vote, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité les comptes administratifs des budget annexes et du budget principal.

OBJET :

COMPTES ADMINISTRATIFS
2020

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/04/2021

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le
ID : 029-212900641-20210412-DELIB08_2021-DE

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN et Mr Vincent DENISE

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Noël OLLIVIER (procuration à Mr Jean-Jacques LE BRAS) et Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration à Mr Christophe BODENNEC°)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claire ACQUITTER

Mr Régis FEGAR donne lecture des projets de budgets primitifs des lotissements.

- Le budget 2021 du lotissement de Gouerven est équilibré à la somme de 16 466,84 € en section de fonctionnement correspondant à l'affectation du déficit de l'exercice 2020 et à celle de 1 706€ en section d'investissement correspondant à la reprise de l'excédent 2020.

- Le budget 2021 du lotissement de Kerilis est équilibré à la somme de 29 257,11 € en section de fonctionnement après reprise de l'intégralité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 et à celle de 1 706 € en section d'investissement après intégration du report de l'excédent de 2020 qui était de 87,80€.

Le projet de budget primitif de la Commune est présenté article par article.

Il est rappelé que l'excédent de fonctionnement 2020 s'élève à la somme de 213 889,55 €. Les membres du Conseil décident d'affecter la somme de 139 715€ à l'article 1068 de la section d'investissement et de conserver celle de 74 174,55 à l'article 002 de la section de fonctionnement.

Le projet de budget primitif 2021 est équilibré à la somme de 490 533 € en section de fonctionnement et à celle de 362 736 € en section d'investissement. Le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le budget principal de la commune ainsi que les budgets des lotissements de Gouerven et de Kerilis.

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 9

votants : 11

Date de convocation :

06/04/2021

Date de publication et

d'affichage :

22/04/2021

Délibération n° 8/2021

OBJET :

**BUDGETS PRIMITIFS
2021
ET
AFFECTATION DU
RÉSULTAT 2020**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitres	€	Chapitres	€
Charges à caractère général	114 223	Excédent antérieur	74 174,55
Charges de personnel	205 100	Atténuation de charges	99,45
Dépenses imprévues	2 000	Produit des services	11 042
Virement à la section d'invest	50 000	Impôts et taxes	251 971
Charges de gestion courante	72 110	Dotations et participations	77 064
Charges financières	2 000	Autres produits de gestion	76 182
Charges exceptionnelles	45 100		
TOTAL	490 533	TOTAL	490 533

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Opérations	€	Opérations	€
Opérations financières	24 201	Opérations financières	350 588
Acquisition de matériel	9 235	Opération non affectée	12 148
Travaux de bâtiments	25 000		
Travaux de voirie	65 000		
Informatique	1 800		
Politique Locale de l'Habitat	15 000		
Travaux église	20 000		
Ecole	10 000		
Réhabilitation du presbytère	2 500		
Maison Colmet-Daage	80 000		
Aménagement du bourg	110 000		
TOTAL	362 736		362 736

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/04/2021

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID : 029-212900641-20210412-DELIB09_2021-DE

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN et Mr Vincent DENISE

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Noël OLLIVIER (procuration à Mr Jean-Jacques LE BRAS) et Mme Anne-Marie DESTOUR (procuration à Mr Christophe BODENNEC°

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claire ACQUITTER

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 9

votants : 11

Date de convocation :

06/04/2021

Date de publication et

d'affichage :

22/04/2021

Délibération n° 9/2021

Concernant les taxes locales, il est rappelé qu'à compter du 01/01/2021 la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le taux 2020 était de 15,97% qui s'ajoute à celui voté par la commune.

A l'unanimité les membres du Conseil décident d'augmenter de 1% les taux des taxes locales, fixant ainsi à 34,95% le taux de la taxe sur le foncier bâti et à 43,17% le taux de la taxe sur le foncier non bâti pour l'exercice 2021. Le produit total est de 159 365 €.

TAXE	Taux 2020	Bases 2021	Prod assuré	+ 1%	Produit
F. bâti	18,63 + 15,97	404 100	139 819	34,95	141 233
F. non bâti	42,74	42 000	17 951	43,17	18 132
				TOTAL	159 365

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



OBJET :

**TAUX DES TAXES
LOCALES 2021**

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 ¹	Taux de référence pour 2021 ²	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 ³	Produit de référence (col.3 x col.2) ⁴	Produits attendus (col.3 x col.5) ⁶	Taux plafond pour 2021 ⁷
Taxe foncière (bâti).....	440 348	34,60 (*)	404 100	139 819	141 233	94,33
Taxe foncière (non bâti).....	41 933	42,74	42 000	17 951	18 132	122,54
CFE.....				0	0	>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :	159 365	
(*) dont taux départemental 2020 : 15,97						

Taxes	Taux de référence de 2021 ⁸	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹⁰	Taux proportionnel (col.8 x col.10) ¹¹
Taxe foncière (bâti).....	34,60		34,95
Taxe foncière (non bâti).....	42,74		43,17
CFE.....	>>>		
Produit total souhaité 159 365		= 1,010110	
Produit total de référence (total colonne 4)		(6 décimales)	

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			18 217		>>>	18 217

Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR	contribution	Effet du coefficient correcteur contribution
17 737					886

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

159 365	+	18 217	+	17 737	+	0	+	886	=	196 205
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)										
Total autres taxes (cadre II)										
Allocations compensatrices et DCRTP										
Versement FNGIR										
Contribution FNGIR										
Versement coefficient correcteur										
Contribution coefficient correcteur										
Montant total prévisionnel au titre de la fiscalité directe										

A QUIMPER

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

CATHERINE BRIGANT

Le 18 MARS 2021

Le préfet,

le

Le maire, Yves LIOU

le 13 avril 2021



Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID : 029-21290641-20210412-DELIB09_2021-DE